

*En France, en 1999, les médicaments à prescription facultative – qu'on peut obtenir sans ordonnance – représentent 30 % du chiffre d'affaires total du médicament, soit 40 milliards de francs : un quart de ces médicaments appartient au groupe des médicaments du système digestif et du métabolisme, et plus des deux tiers sont remboursables. Plus de 60 % des laboratoires pharmaceutiques commercialisent ce type de médicaments et un dixième des laboratoires y consacre plus de 90 % de leur chiffre d'affaires. Toutefois, seul un tiers des médicaments à prescription facultative est effectivement acheté sans ordonnance et seulement 11 % d'entre eux seraient remboursables par l'assurance maladie s'ils étaient prescrits. Ces achats représentent environ 13 milliards de francs. Les personnes âgées, les femmes et les catégories sociales supérieures sont les premiers consommateurs de médicaments non prescrits. Si, en France, leur part de marché apparaît plutôt faible (10 % en 1998) comparée à la moyenne européenne (12,5 %), par contre, les dépenses de pharmacie non prescrite par habitant sont relativement élevées. La France se situe ainsi en quatrième position derrière la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni.*

**Alain BRIAND,**  
**Sandrine CHAMBARETAUD**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES

## La consommation de médicaments non prescrits

**L**e marché pharmaceutique français comprend des médicaments qui ont des statuts différents au regard de leurs conditions de délivrance. Ainsi, la moitié des médicaments commercialisés en France peut être obtenue sans ordonnance et appartient à la catégorie des médicaments à prescription facultative. Au sein de ce groupe, les médicaments qui sont effectivement achetés sans ordonnance par les consommateurs définissent le marché dit des médicaments non prescrits.

En 1999, le chiffre d'affaires total du médicament en France s'est élevé à 134 milliards de francs selon les données du Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS). Les médicaments à prescription facultative, susceptibles d'être achetés sans ordonnance, représentent 30 % de ce marché en valeur, soit environ 40 milliards de francs. Sur 4 417 produits commercialisés en France en 1999, 2 326 correspondent à des médicaments à prescription facultative. Un tiers de ces produits donne effectivement lieu à un achat sans ordonnance. Pour 1999, les ventes de médicaments non prescrits ont atteint 13 milliards de francs.



## Les médicaments à prescription facultative

Les médicaments à prescription facultative se voient conférer la possibilité d'être achetés sans ordonnance lors de leur autorisation de mise sur le marché (encadré 1). Ces produits ne doivent ni contenir de substances vénéneuses présentant des risques pour la santé, ni être susceptibles de présenter un danger en cas de mésusage, d'abus ou de pharmacodépendance. Ils doivent également ne pas avoir une activité ou des effets indésirables nécessitant une surveillance médicale.

### ■ Un quart des médicaments à prescription facultative appartient au groupe des médicaments du système digestif et du métabolisme.

L'analyse par classe thérapeutique montre que ces produits sont largement

concentrés au sein de quelques classes comme les médicaments du système digestif et du métabolisme et les produits cardiovasculaires (tableau 1).

Sur les 18 groupes de niveau 1 définis par la classification EPHMRA (encadré 2), cinq groupes concentrent en effet 77 % du chiffre d'affaires des médicaments à prescription facultative. Il s'agit :

- des médicaments du système digestif et du métabolisme (24 % du marché) avec les anti-acides, facilitant la digestion, et les suppléments minéraux (calcium, magnésium) ;
- des produits cardiovasculaires (20 %) avec une prédominance des vasoprotecteurs, utilisés pour la circulation veineuse, et les produits de thérapie coronarienne destinés notamment pour le traitement des vertiges et des troubles de l'attention chez les personnes âgées ;
- des médicaments de l'appareil respira-

toire (14 %) avec les expectorants et les décongestionnants anti-inflammatoires du pharynx (pastilles et collutoires) ;

- des produits du système nerveux (12 %) avec les analgésiques non narcotiques antipyrétiques utilisés dans le traitement de la douleur et de la fièvre (paracétamol notamment) ;
- des médicaments dermatologiques (7 %) avec les antiseptiques et désinfectants et les cicatrisants (pommades).

La part des médicaments à prescription facultative au sein de ces groupes thérapeutiques est relativement variable, allant de 20 % dans le groupe des produits cardiovasculaires à 52 % pour les médicaments dermatologiques. Ces différences sont dues, au moins en partie, à la gravité des pathologies traitées et à l'âge moyen des produits appartenant aux différents groupes. En effet, les médicaments à prescription facultative sont, par définition, des produits mis sur le marché depuis longtemps, ayant prouvé leur innocuité et ne nécessitant pas de suivi médical.

Au niveau 4 de la classification EPHMRA<sup>1</sup>, certaines classes thérapeutiques se composent exclusivement de médicaments à prescription facultative. Il s'agit par exemple des vasoprotecteurs, des antiacides, des produits antitabac, des désinfectants, des suppléments en magnésium, etc.

Toutefois, la part de marché de ces « classes à prescription facultative » peut être très variable. Les vasoprotecteurs, par exemple, réalisent plus de 10 % du chiffre d'affaires des médicaments à prescription facultative contre environ 2 % pour les antiacides et le magnésium, et moins de 1 % pour les produits antitabac et les antiseptiques buccaux.

### ■ Plus des deux tiers des médicaments à prescription facultative sont remboursables.

Au sein du groupe des médicaments à prescription facultative, on distingue les produits remboursés par l'assurance maladie et ceux qui ne le sont pas (ta-

## E•1

### La mise sur le marché des médicaments

*La mise sur le marché d'un nouveau médicament procède de plusieurs étapes. Tout d'abord, lors de la procédure d'autorisation de mise sur le marché (ou AMM), sont définis le statut du médicament au regard des conditions de délivrance (médicament à prescription obligatoire ou à prescription facultative), les indications du médicament et, le cas échéant, les restrictions à la publicité<sup>1</sup>.*

*L'autorisation de mise sur le marché est soumise au respect des conditions de qualité ou de sécurité, mais aussi d'efficacité c'est-à-dire que l'effet thérapeutique annoncé ne doit pas faire défaut ou être insuffisamment justifié par le demandeur. L'efficacité d'un médicament est à distinguer de la notion d'utilité qui, elle, renvoie à l'intérêt individuel ou collectif qu'apporte le produit.*

*Lorsque le médicament obtient son AMM, deux cas se présentent : soit l'industriel demande le remboursement, soit il s'agit d'un médicament non remboursable – environ un tiers des présentations recensées en France ne sont pas remboursables mais elles représentent moins de 10 % en termes de chiffre d'affaires. La décision de remboursement est indépendante du statut du médicament au regard des conditions de délivrance : il existe des médicaments à prescription obligatoire qui ne sont pas remboursables (par exemple, les contraceptifs oraux de troisième génération) et des médicaments à prescription facultative qui sont remboursables.*

*Dans le premier cas, le médicament est étudié par la Commission de transparence qui évalue l'amélioration du service médical rendu, publie des recommandations de bon usage du médicament et enfin donne un avis sur le taux de remboursement. La Commission de transparence apprécie l'intérêt thérapeutique des nouveaux médicaments et leurs retombées économiques. Le Comité économique des produits de santé – qui dispose des avis de la Commission de transparence – va ensuite négocier de manière conjointe le prix et le taux de remboursement du médicament avec les industriels. Cette étape se traduit par une décision de prix et de taux de remboursement et par la mise sur le marché effective du produit. Il existe trois niveaux de remboursement en France, 35 %, 65 % et 100 %, le taux de la prise en charge étant défini en fonction de la gravité des pathologies traitées.*

*Dans le second cas, le seul examen complémentaire concerne l'autorisation de publicité grand public lorsque le médicament n'est pas inscrit sur une liste. La Commission de publicité va accorder ou non un visa publicitaire selon des considérations de santé publique.*

1. Un médicament hors liste et non remboursable peut faire l'objet d'une publicité auprès du grand public à moins que l'AMM ne stipule le contraire.

1. C'est-à-dire au niveau le plus détaillé qui compte les 317 classes.

bleau 2). La majorité des médicaments à prescription facultative (70 %) est remboursable. Un médicament à prescription facultative est donc, le plus souvent, un médicament remboursable, pris en charge par l'assurance maladie dès lors qu'il est prescrit (encadré 1).

Cependant, le taux de remboursement moyen de ces médicaments est inférieur à celui des médicaments à prescription obligatoire. Il est en effet égal à 50 % pour les médicaments à prescription facultative, alors qu'il est de 63 % pour les autres médicaments remboursables. La plupart des médicaments à prescription facultative sont remboursables à un taux de 35 % alors que 88 % des médicaments à prescription obligatoire le sont à un taux de 65 %.

### ■ Plus de la moitié des laboratoires pharmaceutiques commercialise des médicaments à prescription facultative remboursables.

Le chiffre d'affaires des médicaments à prescription facultative remboursables par l'assurance maladie s'élève à 28,7 milliards de francs, soit 21 % des dépenses totales de médicaments. Sur les 298 laboratoires pharmaceutiques recensés dans notre base, 185, soit 62 %, commercialisent des médicaments à prescription facultative remboursables. En moyenne, ces médicaments représentent un peu moins de 29 % du chiffre d'affaires réalisé par les laboratoires, mais la variabilité est très forte en ce domaine. Ainsi, 58 laboratoires, parmi ces 185, réalisent moins de 20 % de leur chiffre d'affaires sur ce segment alors que 30 en dépendent quasi exclusivement, la part des médicaments à prescription facultative étant supérieure à 90 % de leur chiffre d'affaires.

Si l'on classe les laboratoires selon l'importance de leur chiffre d'affaires<sup>2</sup> (tableau 3), la segmentation du marché est encore plus visible. La majorité des petits laboratoires ne commer-

2. Le premier quartile rassemble les laboratoires dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5,7 millions de francs, le deuxième ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 5,7 et 51,4 millions de francs, le troisième ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 51,5 et 364 millions de francs et enfin, le quatrième, ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 365 millions de francs.

cialise pas de médicaments à prescription facultative, tandis qu'un tiers des plus grands réalisent, grâce à leurs produits, entre 50 et 90 % de leur chiffre d'affaires et que 47 % d'entre eux y consacrent entre 1 et 20 % de leurs ventes.

Les petits laboratoires sont, en outre, souvent très spécialisés : sur 75 entreprises, alors que 50 ne produisent pas de médicaments à prescription facultative

remboursables, 10 ne produisent que ce type de produits. Seuls 3 laboratoires, parmi les 75 dont le chiffre d'affaires est le plus élevé, sont dans ce cas. Les différences de chiffre d'affaires traduisent aussi des différences en termes de gamme de produits offerts : si, en moyenne, les petits laboratoires proposent 3,5 présentations, les grands laboratoires, quant à eux, en commercialisent 58.

### T 01 les principales classes thérapeutiques de l'automédication

	Exemples de produits de la classe
Analgésiques non narcotiques antipyrétiques	Doliprane, Efferalgan
Décongestionnants anti-inflammatoires du pharynx	Eludril, Lysopaine
Antiseptiques et désinfectants	Hexomédine, Bétadine
Autres toniques	Sargenor, Guronsan
Antiacides seuls	Maalox, Rennie
Rhinologie voie générale	Actifed, Humex
Cicatrisants	Biafine, Homéoplasmine
Produits broncho-pulmonaires sans anti-inflammatoire	Oscillococcinum, Fervex
Antitussifs en association	Néo-codion, Toplexil
Baumes révulsifs antirhumatismaux	Synthol, Voltarène
Produits antitabac	Nicopatch, Niquitin
Laxatifs drastiques	Tamarine, Fuca
Vitamines avec minéraux	Berroca, Supradine
Traitement de la conjonctivite non spécifique	Dacriosérum, Opticron
Préparations buccales fluorées	Fluocaril, Homéodent

### T 02 répartition du chiffre d'affaires des produits pharmaceutiques en 1999

	Taux de remboursement			Non remboursables	Total
	35 %	65 %	100 %		
	Médicaments à prescription facultative	11	10		
Médicaments à prescription obligatoire	6	60	2	2	70
<b>Total</b>					
<i>dont</i>	17	70	2	11	100
part des médicaments à prescription facultative	67	14	0	80	

Source : GERS.

### T 03 répartition des laboratoires selon la part du chiffre d'affaires réalisée sur les médicaments à prescription facultative remboursables et le chiffre d'affaires

	Part du CA réalisée sur les médicaments à prescription facultative remboursables	Chiffre d'affaires (CA) des laboratoires				Total
		Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile	
0 %	50	33	20	10	113	
de 1 % à 20 %	2	9	12	35	58	
de 21 % à 50 %	5	10	12	15	42	
51 % à 90 %	6	13	25	11	55	
plus de 90 %	11	10	6	3	30	

Lecture : parmi les 113 laboratoires qui ne commercialisent pas de médicaments à prescription facultative remboursables, 50 appartiennent au premier quartile, 33 au deuxième, etc.  
Source : GERS.

**T 04** le partage du marché pharmaceutique global en 1999

En %

Médicaments à prescription facultative	Médicaments à prescription facultative	
	non remboursables	remboursables
non prescrits	87	11
prescrits	13	89
<b>total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	non prescrits	prescrits
non remboursables	76	5
remboursables	24	95
<b>total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : GERS, CNAMTS – traitement DREES.

**E 2**

**Les bases de données utilisées**

**La classification des médicaments**

La classification de l'European Pharmaceutical Marketing Research Association (EPHMRA) comprend 18 groupes principaux qui sont constitués de sous-groupes hiérarchisés (niveau 2, 3 et 4 par ordre de précision), celui de niveau 4 étant constitué de 317 classes.

Le premier niveau décrit le groupe anatomique principal (appareil digestif, appareil respiratoire, etc.), le deuxième niveau permet, quant à lui, de regrouper plusieurs classes thérapeutiques en fonction de l'indication, du type de substance et/ou de la cible anatomique. Les niveaux 3 et 4, enfin, fournissent des détails supplémentaires sur les indications, le mode d'action ou encore la structure chimique.

Par exemple, le groupe C comprend les médicaments de l'appareil cardiovasculaire, le groupe C02 les anti-hypertenseurs, le groupe C02A les anti-hypertenseurs de synthèse seuls et le groupe C02A2 les anti-hypertenseurs de synthèse seuls périphériques.

**Les données du GERS**

Les données utilisées sont celles de la base GERS<sup>1</sup> de juillet 2000. L'unité d'observation est la présentation, identifiée par un libellé et son numéro CIP. La classe thérapeutique (code EPHMRA) est également indiquée.

Cette base recense les volumes de ventes des laboratoires aux pharmaciens et les chiffres d'affaires hors taxes de chaque présentation, pour les 24 mois précédant juillet 2000. Le prix de vente public TTC en juillet 2000 de chaque présentation est également connu. On connaît également ce prix de vente à partir d'octobre 1999.

Les prix publics TTC sont particulièrement stables. Ainsi, entre octobre 1999 et juillet 2000, moins de 5 % des présentations ont vu leur prix changer. Par souci de simplification, nous avons donc considéré que le prix de chaque présentation était identique d'août 1998 à juillet 2000, et égal au prix de vente public TTC de juillet 2000.

Afin de respecter la confidentialité de ces données, les calculs sont effectués au niveau des classes thérapeutiques (dès lors qu'elles sont constituées d'au moins trois produits).

**Les données de la Cnamts : MEDIC'Assurance Maladie**

Depuis 1999, le codage des médicaments par la Cnamts permet de connaître, pour chaque médicament, le montant présenté au remboursement et le montant remboursé aux assurés du régime général (hors sections locales mutualistes). Après redressement, ces données permettent d'étudier la consommation de médicaments remboursables prescrits et délivrés en officine de ville.

**Les données de l'AESGP**

L'AESGP est l'association européenne des spécialités pharmaceutiques grand public. Cette association publie annuellement une étude intitulée « Economic and legal framework for non-prescription medicines » qui rassemble des éléments de comparaison, statistiques et réglementaires, sur les marchés européens de la pharmacie non prescrite. La source statistique majeure de cette étude est la base Pharmatrend d'IMS.

1. Le GERS, « Groupement pour l'Élaboration et la Réalisation de Statistiques », est un GIE qui rassemble des données sur le marché pharmaceutique français.

**La consommation de médicaments non prescrits**

La consommation des médicaments sans avis médical s'inscrit dans une optique de gestion individuelle des petits risques et concerne une grande partie de la population. D'après des sources professionnelles (AFIPA)<sup>3</sup>, la plupart des Français utiliseraient des médicaments sans prescription pour traiter des problèmes de santé courants, le plus souvent à partir de leur armoire à pharmacie.

L'analyse effectuée ci-après s'en tient toutefois à la consommation de médicaments acquis sans ordonnance et exclut donc les médicaments prescrits qui peuvent être stockés et consommés lors d'un autre épisode de soins ou par une autre personne sans consultation médicale.

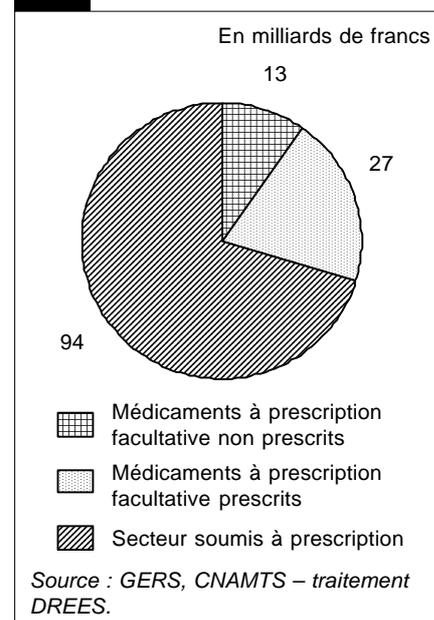
**■ Seul un tiers des médicaments à prescription facultative est effectivement acheté sans ordonnance.**

L'ensemble des médicaments effectivement achetés sans ordonnance a représenté, en 1999, 9,5 % de la consommation pharmaceutique totale, soit un tiers seulement du potentiel constitué par les médicaments à prescription facultative (tableau 4 et encadré 3).

Le rôle prépondérant des prescripteurs dans l'achat des médicaments, même lors-

3. Association française d'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable.

**G 01** la consommation de médicaments sans prescription en France



qu'ils peuvent théoriquement être acquis sans ordonnance, apparaît donc très nettement (graphique 1).

Par ailleurs, on constate un lien entre le mode de délivrance des médicaments et leurs conditions de remboursement (tableau 4). Les trois quarts des médicaments achetés sans ordonnance sont en effet non remboursables. Alors que seuls 11 % des médicaments à prescription facultative, qui peuvent être remboursés par l'assurance maladie dès lors qu'ils sont prescrits, sont achetés sans ordonnance.

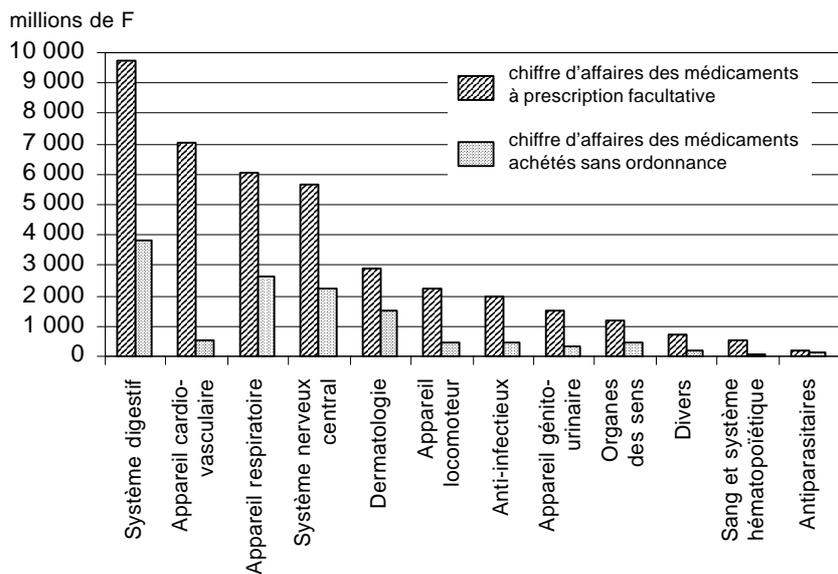
L'admission au remboursement des médicaments à prescription facultative semble donc très largement encourager leur achat sur ordonnance dans la mesure où leur prescription permet aux consommateurs d'en demander la prise en charge par l'assurance maladie.

Ces incitations à portée financière sont, d'autre part, renforcées par l'interdiction de la publicité grand public pour les médicaments remboursables, qu'ils soient ou non à prescription obligatoire. L'information sur l'existence et les propriétés des médicaments à prescription facultative remboursables passe donc forcément par un tiers : médecin, pharmacien ou encore entourage.

Par ailleurs, les comportements de consommation de pharmacie non prescrite sont fortement différenciés selon les groupes de pathologies traitées, parfois indépendamment du marché potentiel des médicaments à prescription facultative. Ainsi, les produits cardiovasculaires, qui sont au deuxième rang en termes de chiffre d'affaires des médicaments à prescription facultative (avec une part de marché de 20 %), ne représentent que 4 % du marché constitué par les médicaments achetés sans ordonnance. Au sein de ce groupe, les vasoprotecteurs ont un rôle particulier : ils sont tous à prescription facultative, mais 96 % d'entre eux étant remboursables, leur consommation sans prescription est de l'ordre de 1 %. De même, seulement 8 % des produits de thérapie coronarienne à prescription facultative, également tous remboursables, sont effectivement achetés sans ordonnance (graphique 2).

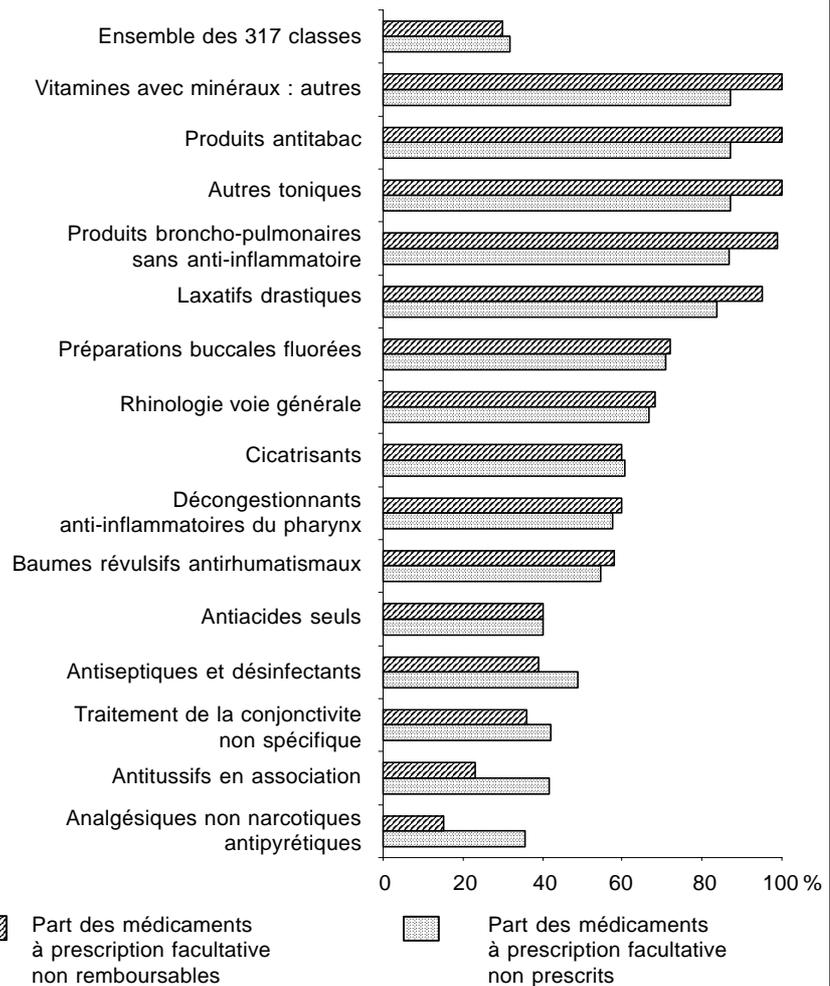
Au niveau des classes thérapeutiques, on constate également l'existence d'un lien entre l'admission au remboursement des produits et leur achat sans ordonnance (graphique 3). C'est dans les classes où la part

**G.02** médicaments à prescription facultative non prescrits et médicaments à prescription facultative non remboursables



Source : GERS, CNAMTS – traitement DREES.

**G.03** des médicaments à prescription facultative aux médicaments achetés sans ordonnance



Source : GERS, CNAMTS – traitement DREES.

des médicaments à prescription facultative non remboursables est la plus forte que la part des médicaments à prescription facultative non prescrits l'est aussi. Ainsi, dans la classe des laxatifs drastiques, 95 % des médicaments à prescription facultative sont non remboursables et 84 % des achats correspondants ne sont pas prescrits. En revanche, dans la classe des antitussifs en association, la part non remboursable au sein des médicaments à prescription facultative n'est que de 23 % et celle des médicaments non prescrits de 42 %.

**■ Les médicaments non prescrits sont avant tout utilisés pour traiter les symptômes douloureux et fébriles ainsi que pour les affections respiratoires.**

Sur les 317 classes repérées par le niveau 4 de la classification EPHMRA – dont 219 comprennent des médicaments à prescription facultative – quinze classes détiennent plus de 50 % du chiffre d'affaires des médicaments achetés sans ordonnance (tableau 5).

Ces 15 classes traitent essentiellement des symptômes gênants sans conséquences sur l'état de santé général. Il s'agit de médicaments utilisés dans des pathologies courantes et sans caractère habituel de gravité :

- douleurs et fièvres pour les analgésiques non narcotiques antipyrétiques ;
- toux et rhume pour les déconges-

tionnants anti-inflammatoires du pharynx, les produits broncho-pulmonaires sans anti-inflammatoire, les antitussifs en association et enfin les médicaments de la classe rhinologie voie générale ;

- problèmes digestifs et intestinaux : pour les antiacides et les laxatifs ;
- fatigue et suppléments diététiques : vitamines avec minéraux et autres toniques ;
- contusions et plaies : antiseptiques et désinfectants, cicatrisants, baumes révulsifs antirhumatismaux ;
- sevrage tabagique : produits anti-tabac ;
- affections oculaires : traitement de la conjonctivite.

Le rapport entre le chiffre d'affaires des produits achetés sans ordonnance et celui des médicaments à prescription facultative traduit le potentiel théorique de développement de la consommation non prescrite au sein des différentes classes au cas, bien sûr, où les conditions de remboursement et le comportement des consommateurs seraient modifiés. Ce rapport varie de 35 % pour les analgésiques non narcotiques et antipyrétiques à plus de 80 % pour les autres toniques, les produits broncho-pulmonaires sans anti-inflammatoire, les produits antitabac, les vaccins contre la grippe, les laxatifs drastiques et les vitamines avec minéraux.

**■ Les femmes, les personnes âgées et les catégories sociales supérieures sont**

**les premières consommatrices de pharmacie non prescrite.**

Les enquêtes Santé, soins et protection sociale du CREDES intègrent des questions relatives à la consommation de pharmacie non prescrite depuis 1996, ce qui permet de confirmer et de suivre les résultats observés à partir des enquêtes Santé de 1970, 1980 et 1991. L'ampleur de la consommation de pharmacie non prescrite apparaît ainsi largement influencée par des caractéristiques telles que le sexe, l'âge, le revenu ou la catégorie socio-professionnelle.

Toutefois, le nombre de conditionnements achetés varie dans un rapport de 1 à 7 pour la pharmacie prescrite mais seulement de 1 à 2 pour la pharmacie non prescrite, les plus forts consommateurs de pharmacie non prescrite étant les personnes de plus de 60 ans. De même, les femmes dépensent à peu près deux fois plus que les hommes pour la pharmacie non prescrite (pour un prix moyen du conditionnement équivalent). Il est toutefois probable que ces données surestiment la consommation féminine dans le sens où certains achats de pharmacie sans ordonnance effectués par les femmes sont destinés à d'autres membres de la famille.

Les variables socio-économiques telles que le revenu, la catégorie socio-professionnelle ou le niveau d'éducation, jouent aussi sur le recours aux médica-

**T 05** les 15 premières classes thérapeutiques sur le marché de l'automédication

Classe thérapeutique	Consommation de médicaments non prescrits En millions de F	CA des médicaments à prescription facultative En millions de F	CA des médicaments non prescrits / CA des médicaments à prescription facultative
Analgésiques non narcotiques antipyrétiques	1 525	4 357	35 %
Décongestionnants anti-inflammatoires du pharynx	770	1 328	58 %
Antiseptiques et désinfectants	426	869	49 %
Autres toniques	426	490	87 %
Antiacides seuls	376	940	40 %
Rhinologie voie générale	374	567	66 %
Cicatrisants	365	598	61 %
Produits broncho-pulmonaires sans anti-inflammatoire	363	417	87 %
Antitussifs en association	344	819	42 %
Baumes révulsifs antirhumatismaux	343	635	54 %
Produits antitabac	328	377	87 %
Laxatifs drastiques	261	311	84 %
Vitamines avec minéraux : autres	233	268	87 %
Traitement de la conjonctivite non spécifique	227	540	42 %
Préparations buccales fluorées	216	304	71 %
<b>Ensemble des 317 classes</b>	<b>12 956</b>	<b>40 488</b>	<b>32 %</b>

Source : GERS, CNAMTS – traitement DREES.

ments non prescrits. Là encore, on retrouve des résultats habituels, les catégories sociales supérieures, les individus ayant les niveaux de diplôme ou de revenu les plus forts étant les premiers consommateurs de pharmacie non prescrite. L'enquête santé de 1991 avait en outre montré que ces effets jouent plus fortement pour l'achat de médicaments non prescrits que pour la pharmacie prescrite.

### Les médicaments non prescrits en Europe

En 1999, d'après les statistiques établies par l'AESGP (encadré 2), les dépenses de médicaments non prescrits en Europe s'élevaient à 81 milliards de francs soit environ 12,6 % du marché pharmaceutique européen<sup>4</sup>. Leur progression s'est ralentie depuis 1997, avec un taux de croissance qui s'élève à 2,5 % pour 1999 contre 4,7 % pour l'ensemble de la consommation pharmaceutique.

4. Union européenne sauf Grèce et Luxembourg.

5. Le coefficient de variation est égal à 0,34 pour la pharmacie non prescrite contre 0,26 pour la pharmacie prescrite.

### La part de marché des médicaments non prescrits en France est plutôt faible...

Au sein de l'Union européenne, la France se place parmi les pays où la part des médicaments non prescrits dans la consommation pharmaceutique est peu élevée (tableau 6) (10 % en 1998). Inférieure à la moyenne européenne (12,5 %), elle tend d'ailleurs à diminuer depuis 1996.

Trois groupes de pays peuvent à cet égard être distingués.

- Le premier comprend le Portugal, l'Italie, l'Autriche, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas et la France. Le recours aux médicaments non prescrits y est relativement peu développé (moins de 10 % du marché pharmaceutique domestique).

- L'Espagne, le Danemark et la Finlande occupent une position médiane, de 12,2 % pour l'Espagne à 14,2 % pour le Danemark et la Finlande.

- Enfin, le marché des médicaments non prescrits est très développé en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni et en Irlande, où il représente plus de 20 % de la consommation.

L'importance de la consommation de médicaments non prescrits semble avant tout liée à la taille du marché des spécialités disponibles sans ordonnance, sauf pour la France et dans une moindre mesure pour l'Allemagne (tableau 6). Dans certains pays comme le Danemark, la

Norvège ou le Portugal, les médicaments à prescription facultative ne donnent jamais lieu à prescription, le rapport entre consommation de médicaments non prescrits réelle et potentielle est donc égal à un. La France apparaît en revanche dans une position très particulière : la part relative des médicaments non prescrits y est faible, alors que le segment des médicaments à prescription facultative apparaît particulièrement développé.

### ... mais les dépenses de pharmacie non prescrite par habitant y sont élevées.

Avec des ventes de médicaments non prescrits de 13 milliard de francs en 1999, la France se situe toutefois en troisième position derrière l'Allemagne (29 milliards de francs) et le Royaume-Uni (13 milliards de francs).

La France, pays où la part relative de l'automédication est faible, appartient au groupe des pays où la consommation par tête de médicaments non prescrits est la plus importante (graphique 4). Elle arrive en quatrième position derrière la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les disparités constatées entre pays en matière de dépenses de pharmacie non prescrite (mesurée par le coefficient de variation) sont plus fortes que celles observées pour l'ensemble des dépenses pharmaceutiques par tête<sup>5</sup>. Cela peut signifier

**T 06** les marchés pharmaceutiques européens en 1998 : la place des médicaments à prescription facultative et non prescrits En %

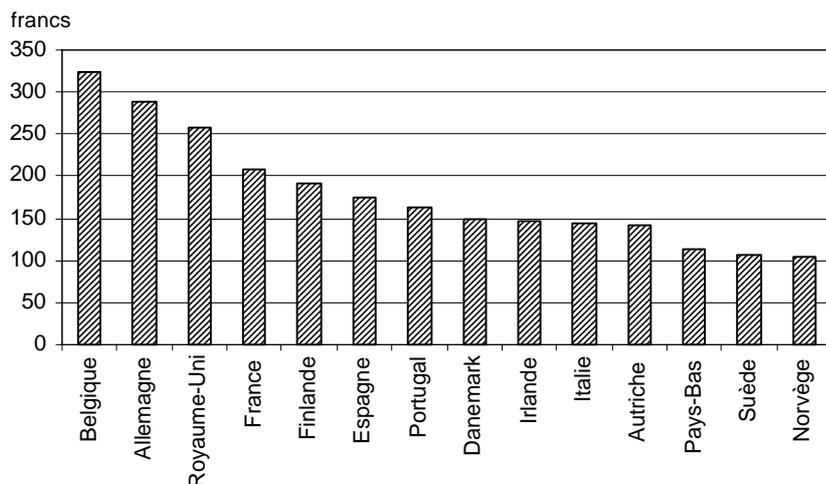
Part de la classe dans la consommation de médicaments non prescrits	Part des médicaments non prescrits dans le chiffre d'affaires de la classe	Part des médicaments non remboursables au sein des médicaments à prescription facultative
12 %	22 %	15 %
6 %	51 %	60 %
3 %	49 %	39 %
3 %	87 %	100 %
3 %	40 %	40 %
3 %	66 %	68 %
3 %	60 %	60 %
3 %	87 %	99 %
3 %	40 %	23 %
3 %	35 %	58 %
3 %	87 %	100 %
2 %	84 %	95 %
2 %	87 %	100 %
2 %	39 %	36 %
2 %	71 %	72 %
	<b>10 %</b>	<b>30 %</b>

	part des médicaments non prescrits	part des médicaments à prescription facultative
Allemagne	16,7	30,2
France	10,0	30,1
Royaume-Uni	18,6	23,4
Irlande	19,6	21,0
Belgique	16,9	19,1
Espagne	12,2	14,6
Finlande	nd	14,2
Danemark	14,2	14,2
Italie	7,8	13,1
Pays-Bas	9,1	12,1
Autriche	8,4	10,1
Suède	8,0	9,7
Norvège	9,7	9,7
Portugal	9,0	9,0
<b>Moyenne</b>	<b>12,5</b>	<b>16,5</b>

Source : AEGSP 99, Facts and Figure, données 1998.

G  
04

la dépense de pharmacie non prescrite  
par tête en 1998



Source : calculs effectués par la DREES d'après les données de la Commission européenne et OCDE Éco-santé 99 ; pour l'Irlande, données 1996.

que les caractéristiques idiosyncrasiques jouent un rôle déterminant dans ce comportement. Si des « standards » internationaux de prescription semblent commencer à voir le jour<sup>6</sup> pour les médicaments délivrés avec ordonnance, la consommation non prescrite – et donc relevant d'une décision individuelle – semble fortement influencée par des facteurs culturels ou historiques ainsi que par les modalités de régulation des dépenses pharmaceutiques.

Néanmoins il existe généralement une corrélation positive entre la consommation de médicaments prescrits et celle de médicaments non prescrits (tableau 7). En effet, parmi les six pays dont la consommation de pharmacie prescrite par tête est supérieure à la médiane, quatre ont aussi une consommation de pharmacie non prescrite supérieure à la médiane et inversement pour les pays dont la consommation de pharmacie prescrite est inférieure à la médiane.

La part relativement faible de la consommation de médicaments non prescrits en France ne doit donc pas masquer le fait que cette consommation est importante, le montant de la consommation prescrite l'étant plus encore.

6. Il est abusif de parler de standards mais en revanche l'intérêt accru des différents gouvernements pour les études sur les disparités internationales de prescription montre nettement que cette question émerge aujourd'hui dans le débat public.

T  
07

consommation par tête de pharmacie prescrite, consommation par tête de pharmacie non prescrite et lieux de vente des médicaments\*

		Consommation de pharmacie prescrite par tête	
		> à la médiane	< à la médiane
Consommation de pharmacie non prescrite	> à la médiane	Allemagne, France*, Belgique*, Suède*	Royaume-Uni, Danemark
par tête	< à la médiane	Autriche, Pays-Bas	Espagne*, Irlande, Italie*, Portugal*

\* Pays où les pharmacies détiennent un monopole de vente des médicaments.  
Source : calculs effectués par la DREES d'après les données de la Commission européenne et OCDE Éco-Santé 99. Pour l'Irlande, données 1996.

E•3

Méthodologie

Les données dont nous disposons pour chaque classe thérapeutique sont le chiffre d'affaires de la classe et le montant présenté au remboursement.

La différence brute entre ces deux chiffres correspond à 14 % du marché pharmaceutique français alors que la consommation de médicaments sans prescription est de l'ordre de 10 % selon les données d'IMS. Il est donc nécessaire de procéder à une estimation plus fine de l'automédication. En effet, cette différence englobe : les médicaments non prescrits (automédication), les médicaments prescrits mais non remboursables, les médicaments prescrits et remboursables mais qui n'ont pas été présentés au remboursement.

Nos données nous permettent de calculer la part des médicaments remboursables prescrits qui n'ont pas été présentés au remboursement. On étudie pour cela la différence entre le chiffre d'affaires des médicaments à prescription obligatoire et le montant présenté au remboursement pour ces mêmes médicaments. Cette différence comprend aussi la délivrance sans ordonnance de médicaments à prescription obligatoire qui, bien qu'interdite par le Code de santé publique, reste une pratique assez répandue (cependant, en l'absence de données concernant ce phénomène on négligera cette dernière option). La part des médicaments

remboursables prescrits mais non présentés au remboursement est ainsi évaluée à environ 2,5 %.

Par ailleurs, selon les chiffres publiés par la revue Pharmaceutiques d'après des données IMS<sup>1</sup>, la part des médicaments non remboursables mais prescrits est de l'ordre de 14 % pour les médicaments à prescription facultative.

L'hypothèse de calcul est que les comportements observés au niveau du marché se retrouvent à celui des classes thérapeutiques.

Donc l'automédication est estimée par :

- si la classe thérapeutique est remboursable :  
(CA de la classe - montant présenté au remboursement) x 97,5 %
- si la classe thérapeutique est non remboursable :  
CA de la classe x 86 %

Ces calculs permettent d'évaluer l'automédication à 12,95 milliards en 1999, contre 12,7 milliards pour IMS.

1. Anne THIRIET, « Et des espoirs pour 2000 », in Pharmaceutiques n° 70-10, 1999.